



COMMUNE DE DURRENBACH

Date de
convocation :
2 décembre
2021

Nombre de
conseillers en
exercice : 15

Présents : 14

Procuration : 1

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 16 décembre 2021**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance publique au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : M. Damien WEISS, M. Dominique SIEDEL, Mme Laurence CORDON, M. Denis DEUBEL, Mme Angélique FABACHER, Mme Aurélie HAMMENTIEN, M. Thierry HEINRICH, M. Christian HOH, M. Cyril JEDELE, Mme Catherine KLINGLER, M. Alain PFEIFFER, M. Denis RICHTER, Mme Nathalie SCHALL et Mme Anne VINCENT.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Mme Sylvie DUTEY (qui a donné procuration à M. WEISS)

Membres(s) absent(s) non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Catherine KLINGLER

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2021

2021-80 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe 21 Rue Principale 2022

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37,

Le Maire expose aux conseillers que préalablement au vote du Budget Annexe 21 Rue Principale 2022, la commune ne peut engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021 et déduction faite du remboursement des échéances d'emprunts.

Il propose donc les inscriptions budgétaires suivantes au budget annexe 21 RP :

Chapitre 21 - Immobilisation corporelles :

- Compte 2132 : Immeuble de rapport : 235 312.50 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Annexe 21 Rue Principale 2022.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, selon les montants ci-dessus.

2021-81 : Plantation d'arbres

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-65 du 28 octobre 2021 relative à l'élagage des arbres de la commune,

Vu le devis du 5 novembre 2021 de la société FENNINGER PAYSAGE,

Le Maire rappelle aux conseillers que des travaux d'élagage et de dessouchage d'arbres ont été validés par le conseil et interviendront au début de l'année 2022. Dans ce cadre, il est proposé de replanter directement de nouveaux arbres.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER la plantation de 7 nouveaux arbres,

DE CONFIER cette prestation à la société FENNINGER PAYSAGE, 2 rue des 4 vents - 67500 HAGUENAU, incluant la fourniture et la plantation des 7 arbres,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR ces dépenses au budget de la commune.

2021-82 : Demande de subventions pour des équipements de CO² dans les salles de classe des écoles

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du 30 novembre 2021 de la préfecture du Bas-Rhin relative à la participation de l'Etat au financement de capteurs de CO² en milieu scolaire,

Vu le devis du 16/12/2021 de la société IDE,

Le Maire expose aux conseillers que le Haut conseil de la Santé publique recommande d'utiliser des capteurs de CO² afin de déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local. Dans le cadre des mesures de soutien aux collectivités, l'Etat propose une aide financière exceptionnelle aux communes afin d'encourager le développement de ce dispositif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter auprès de la préfecture du Bas-Rhin une subvention pour la mise en place de détecteurs de CO² dans les écoles.

DE VALIDER la fourniture et l'installation de 6 détecteurs de CO², modèles LUXOMAT avec adaptateur, par la société IDE – 56 Grand'Rue 67360 DURRENBACH, pour un montant HT de 1335 € H.T.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la fourniture et à l'installation de ces détecteurs ainsi qu'à la demande de subvention,

DE PREVOIR ces dépenses au budget de la commune.

2021-83 : Mise en place d'une signalétique commerciale au niveau du 21 Rue Principale

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'état d'avancement du projet 21 Rue Principale et notamment la création du parking,

Vu le devis du 09/12/2021 de la société WICTORY,

Le Maire expose aux conseillers que dans le cadre de la finalisation du parking du 21 Rue Principale, il est proposé de mettre en place un « totem » afin de signaler la présence des 2 nouveaux commerces.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER la prestation de fourniture d'un Totem QUADRO 120 en alu, conformément au devis du 09/12/2021 de la société WICTORY – 15 Route de Haguenau 67360 MORSEBRONN-LES-BAINS,

D'OPTER pour un coloris RAL 3007 – Rouge Noir,

DE LAISSER le soin à chaque locataire du 21 B et 21 C Rue Principale de commander et de financer sa propre plaque signalétique à insérer sur le totem,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR la dépense relative au totem au budget de la commune.

Le Maire,
Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Laurence CORDON	
Denis DEUBEL	
Sylvie DUTEY	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	

Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	
Anne VINCENT	